

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000528 – AFR 62/018/00

Action complémentaire sur l'AU 179/00 (AFR 62/013/00 du 26 juin 2000) et suivante (AFR 62/016/00 du 7 juillet 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES / CRAINTES DE TORTURE

RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC)

Des membres de la Fraternité nationale des prisons au Congo (FNPC), dont : Jonas Mukamba Kadiata pasteur Tshisumpa, président de la FNPC

Personnes relâchées : Dieudonné Kalobo, chauffeur le pasteur Nkashama, membre de la FNPC Christophe Tshimona, membre de la FNPC Sylvain Tshitenge (prénom rectifié), membre de la FNPC Bintu Mukamba (f), femme de Jonas Mukamba Kadiata

Londres, le 16 août 2000

D'après les informations recueillies, Jonas Mukamba Kadiata et le pasteur Tshisumpa, qui sont détenus par les forces de sécurité depuis fin juin 2000, ont été inculpés d'atteinte à la sûreté de l'État. Au cours du week-end des 12 et 13 août, ils ont été transférés d'un centre de détention des services de sécurité au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK), la principale prison de la capitale de la République démocratique du Congo (RDC).

Bien que leurs conditions de détention se soient améliorées dans une certaine mesure depuis qu'ils ont été conduits au CPRK, Amnesty International s'inquiète toujours du bien-être du pasteur Tshisumpa, qui aurait déjà été hospitalisé une fois depuis son arrestation et dont l'état de santé demeure préoccupant.

L'Organisation ignore sur quels éléments se fondent les charges retenues contre ces deux personnes. Il semble que neuf autres hommes soient également poursuivis pour atteinte à la sûreté de l'État dans cette affaire et détenus au CPRK.

Apparemment, la majorité des personnes initialement arrêtées avec Jonas Mukamba Kadiata et le pasteur Tshisumpa, membres pour la plupart de l'organisation non gouvernementale (ONG) Fraternité nationale des prisons au Congo (FNPC), ont été remises en liberté. D'après les informations recueillies, Sylvain Tshitenge et Christophe Tshimona ont été relâchés sans inculpation le 6 août 2000, de même que Dieudonné Kalobo et le pasteur Nkashama le 8 août.

Président de la FNPC, le pasteur Tshisumpa dirige également la section de RDC de l'ONG Société internationale pour les droits de l'homme (SIDH). Jonas Mukamba Kadiata, ancien directeur d'une entreprise publique d'exploitation de mines de diamants et membre de la FNPC, avait déjà été arrêté en avril 1997 par le groupe armé qui a porté au pouvoir le président Laurent-Désiré Kabila. Il avait été libéré en juin 1997.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / courrier électronique / fax / lettre exprès / lettre par avion (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- saluez la récente libération sans inculpation de plusieurs membres de la Fraternité nationale des prisons au Congo (FNPC) ;
- dites-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles le pasteur Tshisumpa est dans un état de santé préoccupant, et demandez instamment qu'il bénéficie sans délai des soins qui lui sont nécessaires ;
- exhortez les autorités à permettre à Jonas Mukamba Kadiata et au pasteur Tshisumpa d'entrer en contact avec des avocats et les membres de leurs familles ;
- efforcez-vous d'obtenir de plus amples informations sur les charges retenues contre ces deux hommes, ainsi que l'assurance que toute procédure judiciaire engagée à leur encontre sera conforme aux normes internationales d'équité, et qu'ils se verront notamment accorder le droit d'interjeter appel devant une juridiction supérieure s'ils sont reconnus coupables des faits qui leur sont reprochés ;
- appelez les autorités à relâcher sans délai les personnes détenues si le seul motif de leur arrestation réside dans leurs activités non violentes de membres de la FNPC.

APPELS À :

Président de la République :

Président Laurent-Désiré Kabila
Président de la République
Présidence de la République
Kinshasa-Ngaliema
République démocratique du Congo

Télégrammes : Président, Kinshasa, République
démocratique du Congo

Courriers électroniques : UPP@ic.cd

Fax : 243 880 2120 (l'obtention de ce numéro peut s'avérer
particulièrement difficile)

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice :

Monsieur Mwenze Kongolo
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
BP 3137 Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À

Ministre des Droits humains :

Monsieur Léonard She Okitundu
Ministre des Droits humains
Ministère des Droits humains
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République démocratique du Congo dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 27 SEPTEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL
FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -*